

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **11 DÉCEMBRE 2024, À 19 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Vincent Tanguay, directeur général
M. Danik Salvail, directeur général adjoint
– services administratifs et trésorier
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET MOT DU MAIRE
- 2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 FINANCES
 - 4.1 Présentation – Budget 2025
 - 4.2 Adoption – Budget 2025
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

- 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET MOT DU MAIRE**

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 19 h 30.

- 2 **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**

24-12-460

- 3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que soumis.

4 FINANCES

4.1 Présentation – Budget 2025

Monsieur Patrick Marquès, maire, présente les principales réalisations 2024 et invite monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier de la Ville, à présenter le budget 2025 aux personnes qui assistent à la séance extraordinaire, ainsi que les revenus et dépenses pour l'exercice financier 2025.

24-12-461

4.2 Adoption – Budget 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à la majorité.

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre.

D'ADOPTER le budget de la Ville de Carignan pour l'exercice financier 2025, démontrant des revenus de 27 711 872 \$, des dépenses de fonctionnement de 23 728 386 \$ et des affectations de 3 983 486 \$;

QUE le budget pour l'année 2025 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de la présentation du maire, monsieur Patrick Marquès, et du trésorier, monsieur Danik Salvail, aucune question n'a été posée.

24-12-462

6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 54.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière